Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire.

PRESENTS : M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, M. DARPARENS Gérôme, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CONSTANTIN Damien M. MAZZUCATO Damien, Mme LECENDRE Chrystelle, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique.

ABSENTS : M. FRULIN Philippe, M. CLAVERIE Pierre, Mme BILLY-FALCOU Lise, Mme SKRZYNSKI Arlette.

PROCURATIONS : M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. DUHAMEL Philippe, Mme BILLY-FALCOU Lise a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas, M. CLAVERIE Pierre a donné procuration à Mme LAUER Elodie, Mme SKRZYNSKI Arlette a donné procuration à M. CONSTANTIN Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JUNCA Laurent.

N° 202609-87 - OBJET : PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOUR MADIRAN

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de convention de coopération et de cofinancement, entre la Communauté de Communes Adour Madiran et la Commune, relative à la mise en œuvre d'une programmation culturelle sur le territoire de la Commune de Vic en Bigorre ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal du 14 septembre 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances et Ressources Humaines du 21 septembre 2026 ;
Considérant que la Communauté de Communes Adour Madiran exerce, conformément à ses statuts, la compétence relative à la politique culturelle d'intérêt communautaire ;
Considérant que la Commune de Vic en Bigorre, en sa qualité de Commune centre, souhaite développer la programmation culturelle répondant aux besoins spécifiques de sa population, tout en s'inscrivant dans la stratégie culturelle définie à l'échelle sur le territoire intercommunale.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : **Approuver** la convention de coopération et de cofinancement, entre la Communauté de Communes Adour Madiran et la Commune de Vic en Bigorre, relative à la mise en œuvre d'une programmation culturelle sur le territoire de la Commune de Vic en Bigorre, annexée à la présente délibération ;

Article 2 : **Autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, soit par l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Publiée ou notifiée le
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

MAIRIE DE VIC-BIGORRE ★ Hautes-Pyrénées ★

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260922-DEL202609-87-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Publié le : 28/09/2026 15:53 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/80111